

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Direction Générale des Services
Service Finances et comptabilité
Février 2021

Rapport d'Orientation Budgétaires 2021

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/02/2021 à 16h40
Référence de l'AR : 010-200006716-20210216-2021_1-DE
Affiché le 19/02/2021 - Certifié exécutoire le 19/02/2021

Chaque année, un débat sur les orientations budgétaires est inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 a modifié les modalités de présentation du débat d'orientations budgétaires. Ainsi, à l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est précisé que le Président doit présenter au Conseil Communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette. En outre, pour les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Par conséquent, depuis 6 ans maintenant :

- La présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) est désormais obligatoire.
- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

En outre, la loi de programmation des finances publiques 2018- 2021 impose désormais de faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

En conclusion :

Il est indispensable de donner à l'ensemble des membres du Conseil communautaire une vision précise des finances de notre collectivité et des orientations poursuivies dans un contexte particulier.

Dans cet esprit, une actualisation du bilan financier des comptes de la Communauté de Communes du Nogentais a été menée ainsi qu'une actualisation de la prospective budgétaire sur la période 2019-2021.



Le contexte économique national et local

Nationalement

L'évolution du contexte économique est particulièrement liée, pour l'exercice 2021, aux impacts de la crise sanitaire de Covid 19. Toutefois, à ce stade de la préparation budgétaire, les indicateurs économiques ne peuvent être regardés qu'en prenant en compte les fortes incertitudes qui pèsent sur eux.

En effet, il est impossible de dire aujourd'hui comment la crise sanitaire va évoluer au cours des prochains mois et tout au long de l'année 2021.

Dans sa note de conjoncture du 8 septembre 2020, l'INSEE donnait toutefois quelques éléments d'information :

- L'activité économique française, tout comme celles des autres pays, est désormais bridée sous l'effet d'un ralentissement de l'offre du fait des contraintes sanitaires et d'une demande anémiée par les incertitudes sanitaires,
- La confiance des ménages, dans la situation économique, reste inférieure à son niveau d'avant crise, engendrant une flambée de l'épargne,
- A contrario, les politiques monétaires mises en œuvre dans le monde sont accommodantes et les politiques de soutien économiques sont massives, en particulier en France, avec des effets à la fois sur l'offre et la demande, qui devraient avoir des effets après 2020,
- Le PIB reculerait d'environ 9 % en 2020,
- Au second semestre 2020, l'emploi salarié se stabiliserait mais le chômage augmenterait nettement, pour atteindre 9,5% de la population active à la fin de l'année. Malheureusement la reprise de la pandémie ne peut qu'aggraver ces évolutions.

Ainsi, les projections actuellement établies pour la seule année 2020 montrent une dégradation sensible des indicateurs économiques, facteur de risques pour la situation financière de la collectivité. Pour l'année 2021, la dégradation persistera fort probablement, mais à un niveau qu'il est impossible aujourd'hui de projeter.

Localement

En 2019, l'économie de la Région Grand Est connaît peu ou prou les mêmes tendances qu'en 2018. Pour la 5ème année consécutive le chômage a diminué, s'établissant à 7,8% contre 8,3% en 2018, et coïncidant avec une légère progression du nombre d'emplois.

La construction, l'hébergement et la restauration ont connu les évolutions les plus favorables. A contrario l'emploi industriel continue de se replier et l'intérim poursuit sa chute. Les créations d'entreprises ont été au plus haut en 2019, principalement sous le statut de micro-entrepreneur et le nombre de défaillances a diminué. La fréquentation touristique a progressé, mais moins que les années antérieures.

Sur la région, à l'issue de la période de confinement, environ 86 000 établissements employeurs ont déposé une demande d'autorisation préalable de mise en activité partielle, concernant près de 850 000 salariés, pour environ 447 heures chômées par salarié. Avec 7,9% de salariés touchés, la Région Grand Est se positionne au 6ème rang des régions françaises.

Au-delà de l'impact aujourd'hui chiffré par l'INSEE suite à la crise sanitaire, il est également difficile d'identifier, au niveau local, son impact futur. En tout état de cause, la situation sera dégradée en 2021 mais dans des proportions encore inconnues.

[Projet de loi de finances 2021 concernant les collectivités territoriales](#)

Présenté le 27 septembre 2020 au Conseil des ministres, le budget 2021 concernant les collectivités territoriales présente trois axes majeurs : la finalisation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, une modification des concours financiers de l'Etat et d'autres mesures impactant les collectivités locales.

- [Le PLF 2021 acte la réforme de la taxe d'habitation](#)

La réforme de la taxe d'habitation, entérinée par la Loi de Finances pour 2018 et précisée par l'article 16 de celle pour 2020, entre pour les collectivités locales dans sa dernière phase en 2021.

Pour 80 % des contribuables, la taxe d'habitation est supprimée pour leur résidence principale et les 20 % les plus aisés vont également bénéficier de cette suppression mais avec un décalage de calendrier :

- 2021 : 30% de dégrèvement
- 2022 : 65% de dégrèvement
- 2023 : suppression totale

Pour les années 2021 et 2022, la taxe d'habitation payée par les 20% des contribuables les plus aisés est nationalisée, c'est-à-dire perçue au profit de l'Etat.

A compter de 2021, les collectivités locales ne percevront donc plus de produit de Taxe d'Habitation sur les résidences principales. La ressource perdue est alors compensée pour le bloc communal de la façon suivante :

- Pour les communes, perception de la part départementale de taxe sur le foncier bâti, avec une compensation par l'Etat, via le mécanisme du coefficient correcteur :
 - Pour les communes dont la redescende du produit départemental de taxe sur le foncier bâti ne compense pas entièrement la perte du produit de Taxe d'Habitation : un coefficient correcteur > 1
 - Inversement pour celle gagnant du produit fiscal par ce biais : un coefficient correcteur < 1.
- Pour les EPCI, la perception d'une fraction de la TVA.

A noter que la suppression de la taxe d'habitation ne concerne que les résidences principales. Une taxe d'habitation résiduelle subsistera à la réforme pour les habitations secondaires, pour les locaux professionnels occupés à titre privatif par des personnes morales non taxées à la CFE et pour les locaux vacants, sur laquelle les collectivités auront un pouvoir de décision à compter de l'exercice 2023, le taux étant figé jusqu'à cette date par l'article 16 de la Loi de finances pour 2020.

• [Les concours financiers de l'Etat pour 2021](#)

Au stade de la préparation budgétaire, le projet de Loi de Finances pour 2021 prévoit une dotation globale de fonctionnement dédiée, dans le budget de l'Etat, aux collectivités locales à hauteur de 26,76 milliards d'euros. La baisse de 89 M € par rapport à 2020 est le résultat de changement de périmètre de certaines compétences, notamment entre l'Etat et certaines collectivités d'outre-mer.

Ainsi, depuis 2018, la dotation d'intercommunalité, dont le montant par habitant est garanti, est restée stable à 8,1 M€.

La dotation de compensation qui est intégrée dans l'enveloppe normée et servant à financer, par ponction, les hausses de dotations accordées à certaines communes, a baissé, entre 2019 et 2020, de 486 k€.

Aussi le projet de budget 2021 prévoira une stabilité de la dotation d'intercommunalité par rapport au produit perçu en 2020.

• [Les autres mesures prises par l'Etat impactant les collectivités locales](#)

Afin d'accompagner les collectivités locales et de soutenir la relance de l'activité économique, l'Etat a pris de nombreuses mesures dont certaines impacteront les recettes de fiscalité des collectivités :

- La Loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 a instauré un **mécanisme de garantie des recettes fiscales et domaniales** au profit des communes et des établissements publics de coopération intercommunale pour l'exercice 2020. Cette compensation est calculée en comparant les recettes fiscales et patrimoniales 2020 avec la moyenne des années 2017 à 2019. Elle fait l'objet, pour les collectivités éligibles, c'est-à-dire pour lesquelles le produit 2020 sera inférieur à la moyenne 2017-2019, **d'un versement d'un acompte fin 2020 et du solde en 2021**, une fois le montant définitif des pertes de recettes 2020 connu.

- Le plan de relance, présenté en conseil des ministres le 3 septembre 2020, désormais intégré au PLF 2021, prévoit une baisse de 10 milliards des impôts payés par les entreprises. Outre la part régionale de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui sera supprimée en 2021, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) seront également affectées. Le gouvernement prévoit de diviser par deux les valeurs locatives des établissements industriels et ainsi leurs impositions à la CFE et à la TFPB par deux.

La baisse de recettes fiscales pour les collectivités affectataires de ces impositions serait compensée par l'Etat. A ce stade, le dispositif précis n'est pas encore connu mais le gouvernement a assuré que la compensation serait « certaine, dynamique et territorialisée » avec pour principe « pour un euro payé par l'entreprise, un euro serait payé par l'Etat ».

En conclusion :

- Compte tenu du contexte national qui incite les collectivités locales à s'inscrire sur une trajectoire de réduction de leurs dépenses de fonctionnement,
- Du montant du FPIC toujours élevé pour notre Communauté de Communes, ce qui impacte nos ressources.
- Du désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales sous l'effet de la contribution au redressement des comptes publics, prélevée directement sur notre fiscalité,
- Des transferts de charges résultant des transferts de compétences opérés par la loi NOTRe depuis 2017, souvent non compensés,
- De la suppression de la taxe d'habitation qui impactera forcément à court ou moyen terme notre collectivité,

Pour la préservation des intérêts futurs de la Communauté de Communes, les objectifs pour l'élaboration du budget primitif 2021 demeurent donc :

- ➔ Maîtriser et optimiser les dépenses de fonctionnement,
- ➔ Maîtriser les déficits d'exploitation de nos principaux services que sont les ordures ménagères et la petite enfance,
- ➔ Continuer d'absorber et de supporter financièrement les nouvelles compétences transférées depuis 2017,
- ➔ Ne pas augmenter les taux de fiscalité cette année,
- ➔ Absorber de nouvelles dépenses liées à la crise sanitaire.

Analyse rétrospective de la situation financière de la Communauté de Communes du Nogentais

IMPACTS DE LA SITUATION SANITAIRE COVID19 SUR 2020

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES		DIMINUTION DES RECETTES	
Masques coq sportif pour les habitants	53 805 €	Annulation 4 mois de loyers Tonna	56 000 €
Masques et gel pour tous les services ainsi que pour les professionnels de santé, primes covid	9 844 €	Annulation taxes foncières 2019 Tonna	40 195 €
Mise en place du télétravail	1 062 €	Recettes non perçues valorisation des matières	Non estimées
Avenant suez (186.90 € / mois depuis le 1 ^{er} octobre 2020 soit 2 242.80 € /an)	561 €	Diminution taxes séjours par rapport à 2019	6 373 €
Fonds de résistance	6 739 €	Dégrèvement CFE	445 €
TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES	72 011 €	TOTAL DIMINUTION DES RECETTES	103 013 €
TOTAL		175 024 €	

Un large panel de compétences

La collecte et le traitement des déchets

OM - en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ressources Hors TEOM	356 956	202 532	278 679	202 125	227 517	330 567	330 278	330 000	244 327
TEOM	965 755	1 005 270	1 032 551	1 205 914	1 445 788	1 758 097	1 839 422	1 887 600	1 981 858
Total Ressources	1 322 711	1 207 802	1 311 230	1 408 039	1 673 305	2 088 664	2 169 700	2 217 600	2 226 185
Evolution	108 085	-114 909	103 428	96 809	265 266	415 359	81 036	47 900	8 585
Dépenses	1 667 730	1 646 534	1 860 230	1 914 938	1 840 366	1 794 319	1 851 541	1 907 087	1 949 394
Evolution	183 085	-21 196	213 696	54 708	-74 572	-46 047	57 222	55 546	42 307
Résultat d'Exploitation	-345 019	-438 732	-549 000	-506 899	-167 061	294 345	318 159	310 513	276 791

- ⇒ Un déficit qui s'est réduit à compter de 2016 sous l'effet de l'augmentation du taux de TEOM
- ⇒ Une situation à l'équilibre et même excédentaire depuis 2017 par l'application d'un taux de TEOM unifié et un changement de prestataire de collecte depuis le 1er janvier 2017 générant ainsi une baisse au niveau des dépenses de fonctionnement du service, qui ont tendance cependant à remonter depuis 2018

Mesures concernant les déchets et les ordures ménagères

Plusieurs mesures intéressent le domaine des déchets et des ordures ménagères :

- Aménagement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : élargissement du périmètre des dépenses pouvant être financées par la TEOM en autorisant la prise en compte soit des dépenses réelles d'investissement, soit des dotations aux amortissements correspondantes.



L'action sociale à travers le Pôle Multi-accueil et le Relais d'Assistantes Maternelles

Action Sociale - en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 est	2020
Participations	226 042	291 176	276 609	418 678	484 125	463 855	428 213	450 000	537 114
Produits des Services	52 961	98 339	90 771	96 075	82 516	84 276	99 972	99 838	86 399
Atténuations de Charges	0	1 031	2 145	8 732	16 401	20 369	18 667	15 000	30 633
Total Ressources	279 003	390 546	369 525	523 485	583 042	568 500	546 852	564 838	654 146
Evolution	255 523	111 543	-21 021	153 960	59 557	-14 542	-21 648	17 986	89 308
Dépenses	534 858	600 866	633 417	617 666	618 330	622 920	703 132	720 000	642 912
Evolution	304 266	66 008	32 551	-15 751	664	4590	80 212	16 868	-77 088
Déficit/ excédent d'exploitation	-255 855	-210 320	-263 892	-94 181	-35 288	-54 420	-156 280	-155 162	+11 234

Un excédent exceptionnel qui peut se justifier par une aide de la caf dans le cadre du Covid de 75 028 € et des dépenses amoindries (repas, couches, produits d'entretien) pendant la fermeture de la crèche.

Pôle Multi-Accueil

- Communes d'origines 60.78% de Nogentais et 39.22% autres communes
- Nombre de famille fréquentant le PMA : 102
- Taux de remplissage annuel 2020 de 54.95 % (lié à la fermeture de la crèche pendant le 1^{er} confinement et à la reprise progressive en juin-juillet)
- Montants des participations familiales 82 686.74€
- Pourcentage porteur de handicap : 3/102 = 2.9%

Un déficit maîtrisé entre de 2015-2017 sous l'effet d'un taux de fréquentation soutenu du Pôle Multi-accueil (augmentant ainsi le montant de la participation des parents et également la Prestation de Service Unique (PSU) servie par la CAF) et de la perception à compter de 2015 d'une avance de la CAF sur le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) N-1 pour l'année N.

Afin de compenser la perte de PSU du PMA lié au COVID, la CAF a versé 75 028 € en décembre 2020.

Taux de fréquentation de 2015 à 2020

ANNEE	TAUX DE FREQUENTATION
2015	81,29 %
2016	74,22 %
2017	76,26 %
2018	73,33 %
2019	76,10 %
2020	54.95 %

[La compétence Développement économique](#)

Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Entretien ZAE - en €	2017	2018	2019	2020
Dépenses aménagement urbain	7 919	387	0	0
Total Dépenses de Fonctionnement	7 919	387	0	0
<i>Evolution</i>	-	-7 532	- 387	0
Investissements divers	0	0	0	0
Total Dépenses d'Investissement	0	0	0	0
<i>Evolution</i>	-	0	0	0

⇒ La Communauté de Communes du Nogentais porte cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2017 et, à ce titre, supporte les coûts corrélatifs à l'entretien des ZAE dont le remboursement aux communes membres concernées du coût de l'éclairage public des ZAE (refacturé à la CCN).

La compétence Aire d'accueil des gens du voyage

La Communauté de Communes du Nogentais participe au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine à hauteur de 50% du coût global.

Aire accueil gens voyage - en €	2017	2018	2019	2020
Participation à CCPRS	11 618	24 195	24 195	13 924
Total Dépenses	11 618	24 195	24 195	13 924
<i>Evolution</i>	0	12 577	0	- 10 271

A noter la baisse des dépenses sur 2020 justifiée par la fermeture de l'aire d'accueil suites aux dégradations en juin 2019.

La compétence Tourisme

Tourisme - en €	2017	2018	2019	2020
Taxe de séjour	0	10 997	18 575	12 201
Total Ressources	0	10 997	18 575	12 201
<i>Evolution</i>	-	10 997	+ 7 578	-6 374
Cotisation OTNVS	38 199	42 553	68 083	68 118
Autres dépenses	0	252	300	6 821
Total Dépenses	38 199	42 805	68 418	74 939
<i>Evolution</i>	-	4 606	+ 25 613	+ 6 521
Résultat d'Exploitation	-38 199	-31 808	- 49 843	- 62 738

- ⇒ La Communauté de Communes du Nogentais perçoit le produit de la taxe de séjour depuis le 1^{er} janvier 2018
- ⇒ Gestion de la taxe de séjour via une régie communautaire gérée par l'Office du Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine (OTNVS)
- ⇒ Versement d'une cotisation annuelle à l'OTNVS pour la gestion de cette compétence et la promotion de notre territoire
- ⇒ Prise en charge par la CCN depuis 2017 de l'OT de Nogent-sur-Seine pour 38 199 € et depuis 2019 de l'OT de Villenauxe-la-Grande pour 25 500 €
- ⇒ Baisse du produit de la taxe de séjour en 2020 liée aux confinements du Covid 19 (- 6 374 €)
- ⇒ Un avenant à la convention d'Objectifs en 2020 a été signé pour les actions réalisées en 2020 grâce à la taxe de séjour perçue en 2019 (application Id Vizia.com, salon de Bruxelles 2020, sets de table dans les restaurants, nouveaux outils de communication, nouvelle plaquette touristique, films promotionnels du territoire, reportages photos) pour un montant de 6 821 €

Taxe de séjour 2019 /2020 par commune

	2019	2020

Communes	Montants versés	Pourcentage	Montants versés	Pourcentage
BARBUISE	6,38	0,03	31	0.25
BOUY SUR ORVIN	243,00	1,31	465.31	3.81
COURCEROY	41,20	0,22	12.6	0.10
FERREUX QUINCEY	17,14	0,09	7.48	0.06
FONTAINE MACON	417,68	2,25	336.21	2.76
FONTENAY DE BOSSERY	341,70	1,84	310	2.54
GUMERY	238,90	1,29	116.50	0.95
LA LOUPTIERE THENARD	103,56	0,56	12.07	0.10
LA MOTTE TILLY	24,00	0,13	20.2	0.17
LA SAULSOTTE	152,81	0,82	80.38	0.66
LA VILLENEUVE AU CHATELOT	44,70	0,24	56.10	0.46
LE MERIOT	78,87	0,42	425.96	3.49
MARNAY-SUR-SEINE	70,72	0,38	15.04	0.12
MONTPOTHIER	133,20	0,72	353.87	2.9
NOGENT SUR SEINE	13 111,61	70,59	6974.04	57.16
PERIGNY-LA-ROSE	9,50	0,05	149	1.22
PLESSIS-BARBUISE	103,80	0,56	152.40	1.25
PONT SUR SEINE	825,87	4,45	425.32	3.49
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	23,20	0,12	303.40	2.49
SAINT-AUBIN	52,94	0,29	19.36	0.16
SOLIGNY LES ETANGS	956,70	5,15	40.80	0.33
TRAINEL	299,13	1,61	665.12	5.45
VILLENAUXE LA GRANDE	1 278,10	6,88	1229.16	10.07
TOTAL	18 574.71 €		12 201.32 €	

Une différence de 6 373.39 € par rapport à 2019 justifiée par la crise sanitaire

[La compétence GEMAPI](#)

La Communauté de Communes du Nogentais a cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2018 et verse une cotisation au SDDEA en contrepartie de la gestion par le Syndicat.

GEMAPI - en €	2018	2019	2020
Cotisation SDDEA	38 793	38 989	46 082
Total Dépenses	38 793	38 989	46 082
<i>Evolution</i>	-	+ 196	+ 7 093

La contribution au SAGE

La Communauté de Communes du Nogentais contribue à l'élaboration du projet SAGE mené par le SDDEA. Les contributions pour 2019 et 2020 ont été versées sur l'exercice 2020.

SAGE- en €	Pour 2019 versée en 2020	2020
Contribution SDDEA	18 219	6 431*
Total Dépenses	18 219	6 431
<i>Total versé en 2020</i>		24 650

*1^{er} acompte de 2020

La compétence Maison France Services

Suite à la vente du terrain qui devait recevoir le siège de la Communauté de Communes fin 2020, vente effectuée afin de favoriser le développement économique, il sera difficile de concevoir en 2021 l'installation de « Maison France Services » puisque nous devons trouver un nouveau terrain pour la construction du siège de notre intercommunalité.

Les chéquiers loisirs

La Communauté de Communauté a souhaité mettre en place en 2019, un dispositif pour favoriser l'accès à la culture et au sport, à la jeunesse du territoire (8/17 ans).

Le chéquier loisirs jeunes se présente sous forme d'un carnet à souche nominatif avec 4 entrées pour la piscine et 4 entrées pour le cinéma de Nogent-sur-Seine. Il est mis en vente à hauteur de 2 euros auprès du service administratif de la Communauté de Communes du Nogentais et l'offre est limitée à un carnet par enfant/période de 12 mois.

La crise sanitaire a empêché les familles de profiter de ces entrées sur plusieurs mois de l'année 2020, étant donné que les établissements étaient fermés. Par conséquent, il a été décidé la prolongation de validité des chèquiers loisirs 2019-2020 jusqu'à fin décembre 2020 (initialement valides jusqu'au 31 mai 2020).

Les nouveaux chèquiers 2020-2021 ont été distribués à partir du 21 août 2020. Il est prévu qu'ils soient valides jusqu'au 31 mai 2021.

Il a été distribué 260 chèquiers loisirs 2019-2020. Au 15 janvier 2021, 104 nouveaux chèquiers 2020-2021 ont été attribués selon la répartition suivante :

les chèquiers loisirs attribués en 2019/2020 et 2020/2021

Dépenses 2020 pour les chèquiers loisirs 2019/2020 et 2020/2021

Communes	Bénéficiaires	Nombre enfants	PAIEMENT
BARBUISE	1 famille	1 enfant	2 €
FERREUX-QUINCEY	1 famille	2 enfants	4 €
FONTAINE-MACON	3 familles	4 enfants	8 €
GUMERY	1 famille	2 enfants	4 €
LA LOUPTIERE-THENARD	2 familles	3 enfants	6 €
LA MOTTE-TILLY	1 famille	2 enfants	4 €
LA SAULSOTTE	3 familles	4 enfants	8 €
LE MERIOT	8 familles	15 enfants	30 €
MARNAY-SUR-SEINE	1 famille	2 enfants	4 €
MONTPOTHIER	1 famille	2 enfants	4 €
NOGENT-SUR-SEINE	20 familles	38 enfants	76 €
PONT-SUR-SEINE	4 familles	8 enfants	16 €
SAINT-AUBIN	7 familles	9 enfants	18 €
TRAINEL	2 familles	3 enfants	6 €
LA VILLENEUVE AU CHATELOT	1 famille	2 enfants	4 €
VILLENAUXE-LA-GRANDE	4 familles	7 enfants	14 €
17 communes	60 familles	104 enfants	208 €

Date	organisme	quantité	montant TTC
10/01/2020	OGEC cinéma	41	201,40 €
10/01/2020	PISCINE Nogent	10	25,00 €
4/02/2020	OGEC cinéma	92	452,30 €
18/02/2020	PISCINE Nogent	3	7,50 €
19/02/2020	OGEC cinéma	32	156,80 €
10/03/2020	OGEC cinéma	58	284,20 €
13/05/2020	OGEC cinéma	21	102,90 €
Août 2020	La renaissance (imp)	500 carnets	686,40 €
9/09/2020	OGEC cinéma	14	68,60 €
16/09/2020	PISCINE Nogent	8	20,00 €
6/10/2020	OGEC cinéma	14	68,60 €
5/11/2020	OGEC cinéma	52	254,80 €
20/11/2020	PISCINE Nogent	8	20,00 €
			2 348,50 €

Depuis le début de l'opération, il a été distribué au total 364 chèquiers soient 1 456 tickets piscine et 1 456 tickets cinéma.

- 94 tickets piscine ont été utilisés soit 6,46 % du total des tickets attribués
- 510 tickets cinéma ont été utilisés soit 35,03 % du total des tickets attribués

[L'évolution du FPIC](#)

L'ensemble intercommunal du Nogentais présente depuis 2012 un potentiel financier agrégé par habitant nettement supérieur à 90% de la moyenne nationale.

Depuis 2012, les communes membres de la Communauté de Communes sont prélevées sur la base du régime de droit commun.

Depuis 2016, la Communauté de Communes a opté pour une répartition dérogatoire libre de ce fonds entre l'EPCI et ses communes membres (hors Nogent-sur-Seine) faisant contribuer l'EPCI à hauteur de 467 148 € en 2016, 508 000 € en 2017, 611 684 € en 2018 et 619 839 € en 2019.

Le 27 août 2020 par délibération, la Communauté de Communes a opté pour prendre en charge la totalité du FPIC des communes membres de la Communauté de Communes (soit 976 526 €) sauf Nogent sur Seine (1 469 952€).

	Prélèvement de l'ensemble Intercommunal	Quote-Part de la CC	Solde des Communes Membres
2012	-243 130 €	-97 277 €	-145 853 €
2013	-618 672 €	-82 454 €	-536 218 €
2014	-994 375 €	-127 908 €	-866 467 €
2015	-1 474 057 €	-189 177 €	-1 284 880 €
2016	-2 247 046 €	-467 148 €	-1 779 898 €
2017	-2 648 349 €	-508 000 €	-2 140 349 €
2018	-2 512 861 €	-611 684 €	-1 901 177 €
2019	-2 452 048 €	-619 839 €	-1 832 209 €
2020	-2 446 478 €	-976 526 €	-1 469 952 €
TOTAL	-15 637 016 €	-3 680 013 €	-11 957 003 €

[Les concours financiers de l'Etat](#)

La diminution des dotations reçues par la Communauté de Communes depuis 2010 est le reflet de la réduction des dotations de l'Etat et des compensations fiscales aux collectivités territoriales. Jusqu'en 2014, la Communauté de Communes percevait un seul concours financier de la part de l'Etat : la dotation d'intercommunalité.

Depuis 2015, cette dotation d'intercommunalité est devenue négative sous l'effet de la contribution au redressement des comptes publics en constante augmentation jusqu'en 2017 et, a ainsi généré, une dépense de fonctionnement nouvelle prélevée sur notre fiscalité. Cette dépense est stable depuis 3 ans.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
(1) Dotation d'intercommunalité	49 737 €	49 350 €	47 130 €	46 667 €	46 638 €	44 331 €	0 €	0 €	0 €
<i>Evolution en chiffre</i>	-4 835 €	-387 €	-2 220 €	-463 €	-29 €	-2 307 €	-44 331 €	0	0
<i>Evolution en %</i>	-8,9%	-0,8%	-4,5%	-1,0%	-0,1%	-4,9%	-100,0%	0%	0
(2) Contribution au redressement des comptes publics	-	-	35 512 €	119 697 €	204 695 €	247 309 €	202 860 €	202 860 €	202 860 €
<i>Evolution en chiffre</i>	-	-	-	84 185 €	84 998 €	42 614 €	-44 449 €	0	0
<i>Evolution en %</i>	-	-	-	237,1%	71,0%	20,8%	-18,0%	0 %	0
(1) - (2) Total DGF	49 737 €	49 350 €	11 618 €	-73 030 €	-158 057 €	-202 978 €	-202 860 €	- 202 860 €	-202 860 €

L'évolution des dépenses d'investissement du Budget principal : un effort d'équipement limité sur la période 2012-2020

en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement (20/21/23/204 /27)	122 122	169 332	100 033	106 169	50 546	181 579	90 221	118 906	218 580
Dépôt et cautionnement	0	1 099	1 078	1 092	896	916	0	0	0
Dépenses d'investissement hors dette	122 122	170 431	101 111	107 261	51 442	182 495	90 221	118 906	218 580
Subventions (13)	24 622	0	0	0	0	0	13 529	44 494	21 005
FCTVA (10)	6 304	19 017	26 116	15 766	15 576	6 054	26 913	14 185	6 606
Autres recettes	0	0	1 103	1 078	1 088	896	0	0	
Total recettes investissement hors emprunt	30 926	19 017	27 219	16 844	16 664	6 950	40 442	58 679	27 611
Besoin de financement	91 196	151 414	73 892	90 417	34 778	175 545	49 779	60 227	190 969

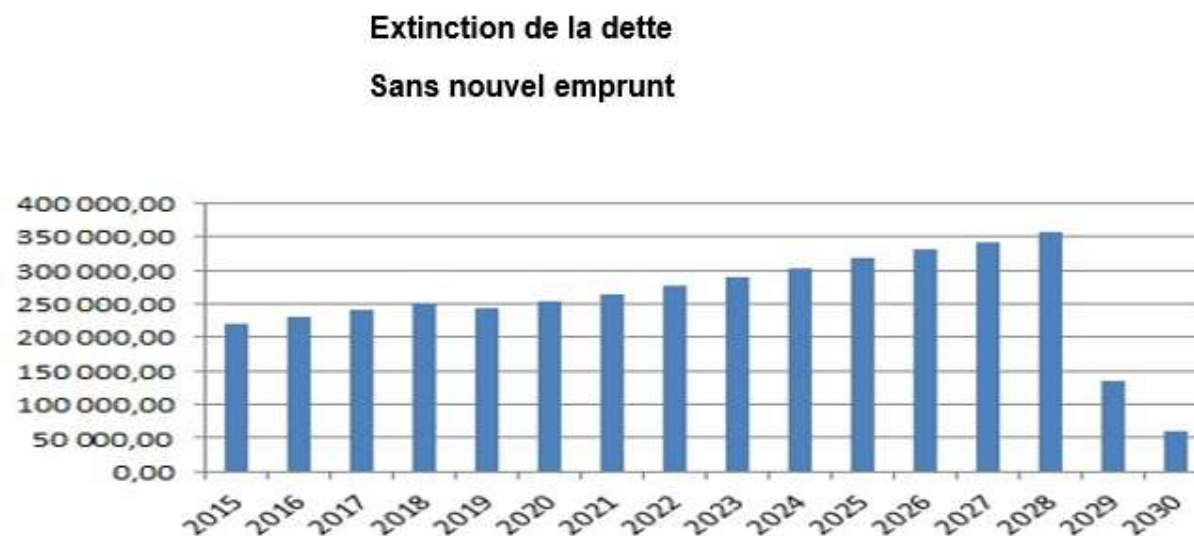
Détail des dépenses 2020 :

- Installation du siège et PMA : 38 590 €
- PMA : interphone et climatiseur : 6 033 €
- Achat des bacs et conteneurs : 35 186 €
- Etude tarification incitative : 6 840 €
- Petit matériel déchèterie : 1 955 €
- Sécurisation déchèterie Nogent s/Seine : 44 667 €
- Aide déploiement fibre optique : 55 170 €
- Ligne ferroviaire : 23 400 €
- Fonds de résistance : 6 739 €

Détail des recettes 2020 :

- * FCTVA : 6 606 €
- * subvention sécurisation déchèterie Nogent : 5 497 €
- * subventions d'investissement de la Caf : 15 507 €

Un endettement élevé par rapport à la capacité d'épargne de la Communauté de Communes



Un encours de dette du budget principal qui s'éteint en 2030

Un besoin d'épargne de près de 250 K € à horizon 2021 pour assurer le remboursement du capital de dette sans nouvel emprunt

Un encours de dette consolidé de 5 600 000 € fin 2019

Une dette à taux fixe 100% sécurisée

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de dette consolidé au 31/12	7 058 460 €	6 719 754 €	6 366 317 €	5 996 527 €	5 633 680 €	5 254 129 €
Communauté de Communes du Nogentais	3 896 833 €	3 667 065 €	3 426 653 €	3 175 128 €	2 932 945 €	2 679 623 €
Budget annexe ZA Gratte Grue Bâtiments industriels	3 161 627 €	3 052 689 €	2 939 664 €	2 822 399 €	2 700 736 €	2 574 506 €

Rappel des emprunts :

Sur le budget général :

- Création de la plateforme Saipol (emprunt contracté en mars 2009 pour 4 000 000 € pour une durée de 20 ans)
- Travaux d'aménagement du Pôle Multi Accueil (emprunt contracté en décembre 2010 pour 910 000 € pour une durée de 20 ans)
- Extension du Pôle Multi Accueil (emprunt contracté en juin 2011 pour 71 000 € pour une durée de 15 ans)

Sur le budget annexe ZA Gratte Grue bâtiments industriels :

- Travaux d'aménagement des bâtiments (emprunt contracté en juillet 2010 pour 3 650 000 € pour une durée de 25 ans)

Les perspectives et orientations concernant le budget principal de la Communauté de Communes du Nogentais

Les perspectives

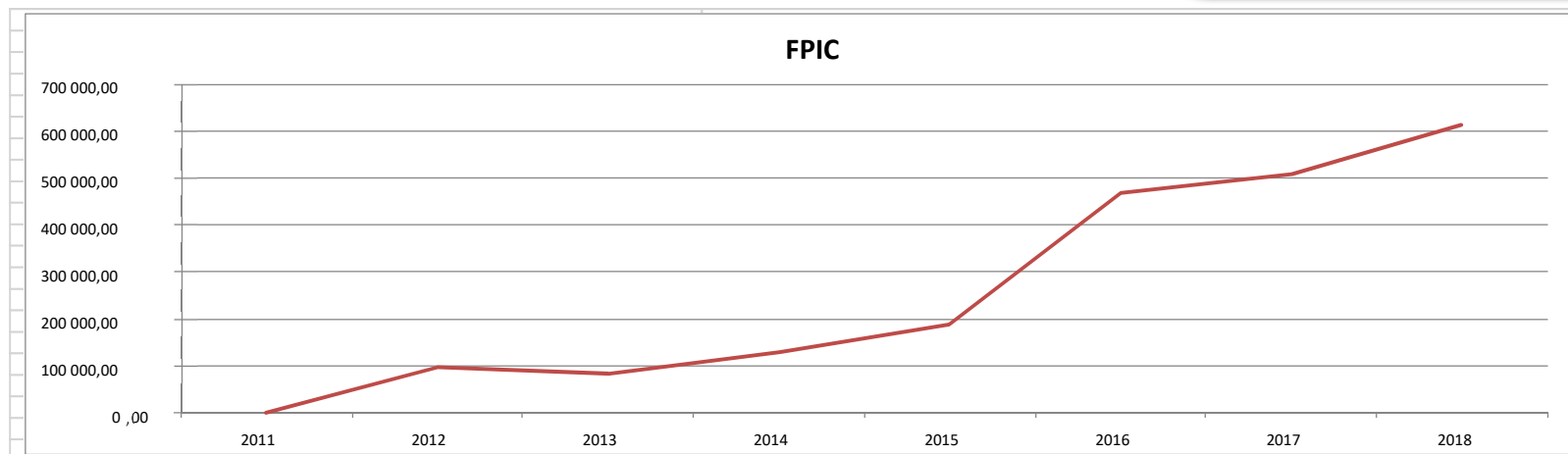
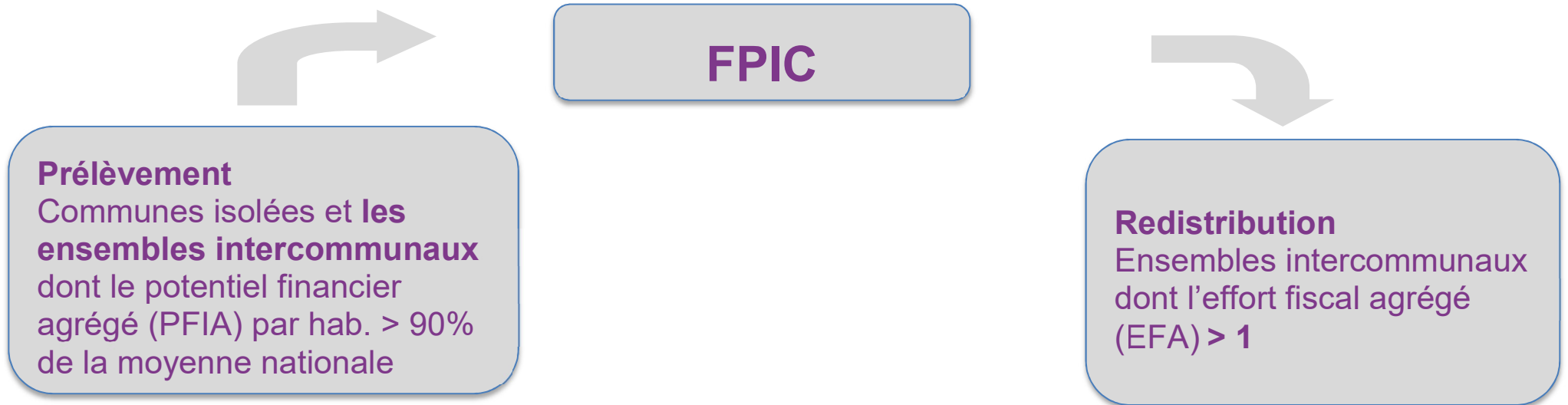
Poursuite du désengagement de l'Etat auprès des collectivités territoriales

Depuis 2015, la dotation d'intercommunalité n'était plus suffisamment importante pour abonder la contribution au redressement des comptes publics. Elle a donc été négative et le reliquat a été prélevé en dépense de fonctionnement sur notre fiscalité. Il s'agit donc d'une dépense de fonctionnement nouvelle pour notre EPCI depuis 2015.

Depuis 2018, le prélèvement sur notre fiscalité est de 202 860 €. On estime que ce montant sera le même pour 2021.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 est.
(1) Dotation d'intercommunalité	47 130 €	46 667 €	46 638 €	44 331 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Evolution en chiffre</i>		-463 €	-29 €	-2 307 €	-44 331 €	0 €	0 €	0 €
<i>Evolution en %</i>		-1,0%	-0,1%	-4,9%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
(2) Contribution au redressement des comptes publics	35 512 €	119 697 €	204 695 €	247 309 €	202 860 €	202 860 €	202 860 €	202 860 €
<i>Evolution en chiffre</i>	–	84 185 €	84 998 €	42 614 €	-44 449 €	0 €	0 €	0 €
<i>Evolution en %</i>	–	237,1%	71,0%	20,8%	-18,0%	0 %	0,0%	0,0%
(1) - (2) Total DGF	11 618 €	-73 030 €	-158 057 €	-202 978 €	-202 860 €	-202 860 €	-202 860 €	-202 860 €

Le FPIC 2021



Depuis 2016, la Communauté de Communes a opté pour une répartition dérogatoire libre de ce fonds entre l'EPCI et ses communes membres (hors Nogent-sur-Seine) faisant contribuer l'EPCI à hauteur de 467 148 € en 2016, 508 000 € en 2017, 611 684 € en 2018 et 619 839 € en 2019. Le 27 août 2020 par délibération, la Communauté de Communes a opté pour prendre en charge la totalité du FPIC des communes membres de la Communauté de Communes (soit 976 526 €) sauf Nogent-sur-Seine(1 469 952€).

Pour 2021 il est proposé à l'Assemblée Délibérante que la Communauté de Communes reconduise la prise en charge l'ensemble du FPIC de toutes les communes membres à l'exception de celui de la ville de Nogent-sur-Seine.

COMMUNES	FPIC 2016	FPIC 2017	FPIC 2018	FPIC 2019	FPIC 2020	PROPOSITION FPIC 2021
BARBUISE	16 635	19 150	11 161	11 161	0	0
BOUY-SUR-ORVIN	2 992	3 258	1 938	1 938	0	0
COURCEROY	8 181	9 271	4 527	4 527	0	0
FERREUX-QUINCEY	13 550	15 234	9 255	9 255	0	0
FONTAINE-MACON	29 568	33 226	20 142	20 142	0	0
FONTENAY-DE-BOSSERY	6 449	6 715	3 995	3 995	0	0
GUMERY	9 393	10 819	6 365	6 365	0	0
LOUPTIERE-THENARD	12 443	13 972	8 441	8 441	0	0
MARNAY-SUR-SEINE	9 105	10 252	6 370	6 370	0	0
MERIOT	59 181	66 473	39 174	39 174	0	0
MONTPOTHIER	13 011	14 439	8 280	8 280	0	0
MOTTE-TILLY	14 498	16 426	9 582	9 582	0	0
NOGENT-SUR-SEINE	1 444 383	1 663 237	1 565 662	1 511 432	1 469 952	1 469 952
PERIGNY-LA-ROSE	8 762	13 108	5 596	5 596	0	0
PLESSIS-BARBUISE	14 452	23 450	6 913	6 913	0	0
PONT-SUR-SEINE	54 674	61 540	3 7639	37 639	0	0
SAINT-AUBIN	32 169	33 851	21 400	21 400	0	0
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	4 244	4 672	2 839	2 839	0	0
SAULSOTTE	21 717	24 430	14 798	0	0	0
SOLIGNY-LES-ETANGS	9 820	11 129	6 565	6 565	0	0
TRAINEL	44 748	49 265	30 115	30 115	0	0
VILLENAUXE-LA-GRANDE	109 509	123 116	74 116	74 116	0	0
VILLENEUVE-AU-CHATELOT	9 250	10 239	6 304	6 304	0	0
TOTAL	1 948 734	2 237 272	1 901 177	1 832 149	1 469952	1 469952
CCN	298 312	411 077	611 684	619 839	976526	976526
TOTAL	2 247 046	2 648 349	2 512 861	2 452 048	2 446 478	2 446 478

Perspectives d'évolution des dépenses et des recettes de la compétence « ordures ménagères »

OM - en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 est.
Ressources Hors TEOM	278 679	202 125	227 517	330 567	330 278	330 000	244 327	240 000
TEOM	1 032 551	1 205 914	1 445 788	1 758 097	1 839 422	1 887 600	1 978 059	1 985 721
Total Ressources	1 311 230	1 408 039	1 673 305	2 088 664	2 169 700	2 217 600	2 222 386	2 225 721
<i>Evolution</i>		96 809	265 266	415 359	81 036	47 900	4 786	3 335
Dépenses	1 860 230	1 914 938	1 840 366	1 794 319	1 851 541	1 907 087	1 949 394	2 225 721
<i>Evolution</i>		54 708	-74 572	-46 047	57 222	55 546	42 307	276 327
Résultat d'Exploitation	-549 000	-506 899	-167 061	294 345	318 159	310 513	272 992	0

Hypothèses retenues pour 2021 :

- Maintien du taux de la TEOM mais prise en compte de l'évolution des bases (+0.2 %, évolution constatée de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2019 et novembre 2020)
- Estimation à la baisse des ressources hors TEOM 2021 en tenant compte de la diminution des rachats de matière liée à la fermeture des déchetteries en mars et avril 2020 suite au confinement
- Evolution des dépenses de fonctionnement avec équilibre des ressources (ce qui donne une évolution du montant des dépenses de fonctionnement de plus de 14 %)
- Prise en compte de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui passe de 18 à 30 € la tonne
- Mais baisse de la TVA qui passe de 10 à 5.5 % pour les prestations de collecte de tri, collecte en déchèterie et de valorisation de matières
- Opération composteurs (25 000 € TTC) en investissement

ZONES		Taux collecte déchets verts	Taux 2ème passage collecte	Taux unifié	Taux définitifs 2020	Bases TEOM 2020	Produit TEOM 2020	Bases TEOM 2021 Estimés	Taux 2021	Produit TEOM 2021
1	Bouy sur Orvin			15,85%	15,85%	40 194	6 371	40 274	15,85%	6 383
2	Courceroy			15,85%	15,85%	101 432	16 077	101 635	15,85%	16 109
3	Ferreux Quincey			15,85%	15,85%	252 217	39 976	252 721	15,85%	40 056
4	Fontaine Macon			15,85%	15,85%	393 039	62 297	393 825	15,85%	62 421
5	Fontenay de Bossery			15,85%	15,85%	50 700	8 036	50 801	15,85%	8 051
6	Gumery			15,85%	15,85%	166 137	26 315	166 469	15,85%	26 385
7	La Louptière Thénard			15,85%	15,85%	191 973	30 428	192 357	15,85%	30 488
8	Le Mériot			15,85%	15,85%	373 878	59 260	374 626	15,85%	59 378
9	La Motte Tilly			15,85%	15,85%	272 499	43 191	273 044	15,85%	43 277
22	Nogent-sur-Seine	1,00%		15,85%	16,85%	2 402 391	404 810	2 407 196	16,85%	405 612
11	Pont sur Seine			15,85%	15,85%	786 863	124 742	788 437	15,85%	124 967
12	Saint Nicolas la Chapelle			15,85%	15,85%	59 184	9 381	59 302	15,85%	9 399
13	Soligny les Etangs			15,85%	15,85%	156 128	24 740	156 440	15,85%	24 795
14	Trainel			15,85%	15,85%	694 356	109 821	695 745	15,85%	110 275
15	Barbuise			15,85%	15,85%	281 210	44 736	281 772	15,85%	44 660
16	Montpothier			15,85%	15,85%	226 971	35 987	227 425	15,85%	36 046
17	Perigny la Rose			15,85%	15,85%	92 795	14 702	92 981	15,85%	14 737
18	Plessis Barbuise			15,85%	15,85%	138 935	22 021	139 213	15,85%	22 065
19	La Saulsotte			15,85%	15,85%	398 135	63 104	398 931	15,85%	63 230
20	Villenauxe la Grande	2,00%		15,85%	17,85%	1 520 691	271 509	1 523 732	17,85%	271 989
21	La Villeneuve au Châtelot			15,85%	15,85%	89 366	14 165	89 545	15,85%	14 192
10	Nogent (service rendu)	1,00%	4,00%	15,85%	20,85%	2 402 393	500 899	2 407 198	20,85%	501 900
23	Marnay-sur-Seine				11,89%	181 193	21 627	181 555	11,89%	21 586
24	Saint-Aubin				7,93%	348 834	27 663	349 532	7,93%	27 717
						11 621 514	1 981 858	11 644 756		1 985 721

L'évolution des bases que nous retenons est de 0,2 % soit une base estimée en 2021 de 11 644 756 € contre 11 621 514 € en 2020.

Perspectives d'évolution des recettes et des dépenses de la compétence « action sociale »
Estimation faite sur un taux de remplissage espéré en 2021 compris entre 75 et 80 %

Action Sociale - en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019 est	2020	2021 est.
Participations	276 609	418 678	484 125	463 855	428 213	450 000	537 114	450 000
Produits des Services	90 771	96 075	82 516	84 276	99 972	99 838	86 399	99 000
Atténuations de Charges	2 145	8 732	16 401	20 369	18 667	15 000	30 633	15 000
Total Ressources	369 525	523 485	583 042	568 500	546 852	564 838	654 146	564 000
<i>Evolution</i>		153 960	59 557	-14 542	-21 648	17 986	89 308	0
Dépenses	633 417	617 666	618 330	622 920	703 132	720 000	642 912	720 000
<i>Evolution</i>		-15 751	664	4 590	80 212	16 868	16 868	0
Déficit d'exploitation	-263 892	-94 181	-35 288	-54 420	-156 280	-155 162	+ 11 234	-156 000

- Une baisse du déficit entre 2015 et 2017 obtenu grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une hausse de la CAF
- Un excédent exceptionnel de fonctionnement en 2020 avec le décalage du versement des aides de la CAF, d'une aide COVID de la CAF de 75 000 € perçue en décembre 2020 et une diminution des dépenses en 2020 liée à la fermeture du pôle suite au confinement.
- En fonctionnement pour 2021, il est espéré un taux de remplissage de plus de 75 %, le montant des dépenses a été estimé similaire à 2019.

Concernant les dépenses d'investissement pour 2021 pour le PMA, il y aura :

- Le chariot Snoezelen pour 2 500 € TTC
- Une enveloppe de 5 000 € pour le remplacement de matériel vétuste ou d'achat de petits matériels.

Perspectives d'évolution de la compétence « Développement économique »

Entretien ZAE - en €	2017	2018	2019	2020	2021 est.
Dépenses aménagement urbain	7 919	387	0	0	10 000
Total Dépenses de Fonctionnement	7 919	387	0	0	10 000
<i>Evolution</i>	-	-7 532	- 387	0	0
Investissements divers	0	0	0	0	10 000
Total Dépenses d'Investissement	0	0	0	0	10 000
<i>Evolution</i>	-	0	-	0	0

En prospective, les dépenses liées à l'exercice de cette compétence sont fonction des dépenses d'entretien et de renouvellement qui seront nécessaires sur du moyen-long terme.

Perspectives d'évolution de la compétence « Aire d'accueil des gens du voyage »

Aire accueil gens voyage - en €	2017	2018	2019	2020	2021 est.
Participation à CCPRS	11 618	24 195	24 195	13 924	31 000
Total Dépenses	11 618	24 195	24 195	13 924	31 000
<i>Evolution</i>	-	12 577	-	- 10 271	+ 17 076

Les travaux de réparation suite aux dégradations de juin 2019 sont prévus d'être réalisés en 2021, d'où une prévision des dépenses de fonctionnement plus importante pour 2021.

Perspectives d'évolution de la compétence « Tourisme »

Tourisme - en €	2017	2018	2019	2020	2021 est.
Taxe de séjour	0	10 997	18 575	12 201	12 200
Total Ressources	0	10 997	18 575	12 201	12 200
<i>Evolution</i>	-	10 997	7 578	- 6 374	
Cotisation OTNVS	38 199	42 553	68 083	68 418	70 000
Autres dépenses	0	252	300	6 821	7 000
Total Dépenses	38 199	42 805	68 418	74 939	77 000
<i>Evolution</i>	-	4 606	+ 25 613	+ 6 521	0
Résultat d'Exploitation	-38 199	-31 808	-49 843	-62 738	-64 800

Les taxes de séjours de 2020 étant diminuées en raison des confinements, il est plus prudent d'estimer les recettes liées aux taxes de séjour comme en 2020 compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

Perspectives d'évolution de la compétence « GEMAPI »

GEMAPI - en €	2018	2019	2020	2021 est.
Cotisation SDDEA	38 793	38 989	46 082	80 000
Total Dépenses	38 793	38 989	46 082	80 000
<i>Evolution</i>	-	+ 196	+ 7 093	+ 33 918

Perspectives d'évolution de la contribution « SAGE »

SAGE- en €	2020	2021 est
Contribution SDDEA	24 650	25 000
Total Dépenses	24 650	25 000
<i>évolution</i>		+ 350

Structure et évolution des effectifs de la Communauté de Communes du Nogentais

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021

GRADES ou EMPLOIS PERMANENTS	Cat.	Temps hebdo	EFFECTIF BUDGETAIRE		Marge	EFFECTIF POURVU	
			Tit.	Non tit.		Tit.	Non tit.
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		TC					
Attaché territorial	A		1		1	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	B		1		0	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	B		2		0	1	0
Rédacteur	B		1		1	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C		2		1	1	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C		1		1	0	0
TOTAL			8		4	3	0
FILIÈRE TECHNIQUE		TC					
Adjoint technique principal 1ère classe	C		1		0	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C		2		2	0	0

Adjoint technique	C		8		0	8	0
Adjoint technique (TNC 20H00)	C	20h	1		1		0
TOTAL			12		3	9	0
FILIÈRE MEDICO SOCIALE		TC					
Sage femme de classe normale	A		1		0	1	0
Puéricultrice de classe normale	A		1		0	1	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C		2		0	2	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C		3		1	1	1
TOTAL			7		1	5	1
FILIÈRE SOCIALE		TC					
Educateur de Jeunes Enfants de 1ère classe	A		1		0	1	0
Educateur de Jeunes Enfants de 2ème classe	A		1		1	0	0
TOTAL			2		1	1	0
CONTRATS DE DROIT PRIVE							
CUI-CAE			2				2
TOTAL GÉNÉRAL			27		9	18	4

Charges de personnel

(€)	2018	2019	2020	2021 est.
Charges de Personnel	885 000	896 000	839 424	865 000

Les charges de personnel pour 2021 ont été estimées avec 3 % d'augmentation par rapport au réalisé de 2020.

Evolution et prévisions en matière de fiscalité

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 est.
Base FB	43 669 368	45 201 553	46 098 165	47 035 229	48 053 900	49 014 978	49 917 000	50 915 340
Evolution FB	3,8%	3,5%	2,0%	2,0%	2,2%	2,0%	2,0%	0.2%
Taux FB	0,728%	0,837%	1,09%	1,09%	1,09%	1,09%	1,09%	1,09%
Produit FB	306 256	378 337	502 470	512 684	523 788	534 263	544 095	555 847
Base FNB	1 632 448	1 646 154	1 666 238	1 671 881	1 692 542	1 726 393	1 756 000	1 791 120
Evolution FNB	1,1%	0,8%	1,2%	0,3%	1,2%	2,0%	2,0%	0.2%
Taux FNB	0,678%	0,780%	1,01%	1,01%	1,01%	1,01%	1,01%	1,01%
Produit FNB	11 068	12 840	16 829	16 886	17 095	17 437	17 735	18 090
Base CFE	44 624 385	46 341 695	46 970 191	47 125 710	48 198 836	49 162 813	50 525 000	50 525 000
Evolution CFE	6,1%	3,8%	1,4%	0,3%	2,3%	2,0%	2,0%	0 %
Taux CFE	0,699%	0,804%	1,05%	1,05%	1,05%	1,05%	1,05%	1,05%
Produit CFE	311 924	372 587	493 187	494 820	506 088	516 210	530 512	530 512
Base CFE de Zone	3 480 894	3 512 907	3 548 386	3 561 338	3 606 304	4 500 000	4 437 000	4 437 000
Evolution CFE de Zone	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,3%	24,8%	2,0%	0 %
Taux CFE de Zone	18,98%	20,32%	20,32%	20,32%	20,32%	20,32%	20,32%	20,32%
Produit CFE de Zone	660 674	713 823	721 032	723 664	732 801	914 400	901 598	901 598
TOTAL PRODUITS	1 507 063	1 738 434	2 066 403	2 080 530	2 116 674	2 325 950	1 993 940	2 005 177
CVAE	205 544	90 910	278 669	102 169	62 612	135 230	173 375	130 000
IFER	36 953	37 260	66 978	97 125	98 096	167 425	211 215	200 000
TOTAL	1 749 560	1 866 604	2 412 050	2 279 824	2 277 382	2 628 605	2 378 530	2 335 177

En 2020 une baisse assez significative (- 332 010 €) suite à la suppression de la taxe d'habitation (1 993 940 € en 2020 contre 2 325 950 € en 2019) cependant une compensation de 351 317 € a été perçue.

Depuis 2016 aucune hausse des taux de fiscalité intercommunaux n'a été effectuée **et ce sera toujours le cas pour 2021.**

A noter également une CVAE de nouveau en hausse en 2020 pour un montant de 173 375 € contre 135 230 € en 2019. Une recette qui reste volatile donc difficile à estimer. Aussi une augmentation de l'IFER en 2020 de 211 215 € par rapport à 2019 de 167 425 €.

Etat de la dette au 01/01/2021 : amortissement capital et intérêts 2021 (budget principal + budgets annexes)

Population totale au 01/01/2021	17 136		
	Encours	Amort. Capital	Intérêts
Budget principal	2 679 623	264 986	117 641
Budgets annexes	2 574 506	130 964	93 453
<i>ZA Gratte Grue Aménagement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>ZA Gratte Grue Bâtiments</i>	<i>2 574 506</i>	<i>130 964</i>	<i>93 454</i>
<i>ZAE</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total	5 254 129	395 950	211 094
Ratio sur l'encours budget principal	156.37		
Ratio sur l'encours (consolidé)	306.61		

La dette de la Communauté de Communes du Nogentais est une dette à taux fixe, classifiée 1A selon la Charte Gissler de bonne conduite.

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2020 et il est prévu que ce soit encore le cas en 2021.

Evolution des dépenses d'investissement de la Communauté de Communes

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 est.
Dépenses d'équipement (20/21/23/204/27)	100 033	106 169	50 546	181 579	90 221	118 906	218 580	345 842
Dépôt et cautionnement	1 078	1 092	896	916	0	0	0	0
Dépenses d'investissement hors dette	101 111	107 261	51 442	182 495	90 221	118 906	218 580	355 842
Subventions (13)	0	0	0	0	13 529	44 494	21 005	0
FCTVA (10)	26 116	15 766	15 576	6 054	27 000	14 185	6 606	20 000
Autres recettes	1 103	1 078	1 088	896	0	0		0
Total recettes investissement hors emprunt	27 219	16 844	16 664	6 950	40 529	58 679	27 611	20 000
Besoin de financement	73 892	90 417	34 778	175 545	49 692	60 227	190 969	335 842

Les principales dépenses d'investissement pour 2021 sont les suivantes :

- Les restes à réaliser pour un montant de 90 872 € TTC (tarification incitative, électrification ligne SNCF, subvention maison médicale Villenaux, achats de bacs et colonnes, fonds résistance Grand Est)
- passerelle de Beaulieu pour 5 000 €
- passerelle Livon pour 5 000 €
- La participation au déploiement de la fibre optique sur le territoire pour un montant de 55 170 € en 2021 (275 850 € sur 5 ans de 2019 à 2023)
- Siège pour la CCN pour 100 000 €
- Les dépenses d'investissement du PMA pour 7 500 € TTC (chariot Snoezelen et remplacement matériel vétuste) avec des subventions attendues de la CAF .
- L'aménagement de la déchèterie de Nogent-sur-Seine pour l'implantation d'une benne supplémentaire pour 13 800 € TTC
- OPAH : étude 35 000 € HT (soit 42 000 € TTC)
- dématérialisation (achat de tablettes pour les vice-présidents, matériel pour visio-conférence, formation des communes pour la mise à jour du site internet ...) = 7 000 € TTC
- dépenses imprévues pour 20 000 €
- composteurs 25 000 €

Récapitulatif des orientations du budget principal

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépenses de fonctionnement

Le coût des contrats « déchets ménagers et déchèteries » est évalué pour 2021 à 1 800 000 € environ comme en 2020.

Les charges à caractère général (Chapitre 011) tiennent essentiellement compte de l'ensemble des services « permanents » de la collectivité, à savoir :

- Les services administratifs.
- Le traitement et la collecte des déchets,
- Les déchèteries
- Le pôle multi-accueil,
- Le relais d'assistantes maternelles,

Il convient aussi de souligner que compte tenu du transfert de compétences opéré depuis 2017 à la Communauté de Communes du Nogentais, il est affecté encore en 2021 des dépenses de fonctionnement pour :

- L'entretien et la gestion des zones d'activités économiques transférées qui sont les ZA de Gratte-Grue, Fontaine Baron, les Guignons, Pièce de l'Orme.
- L'entretien et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage situé sur le territoire romillon. A noter que suite à d'importantes dégradations, des travaux pris en charge par l'assurance devront être entrepris.
- La cotisation à l'OTNVS pour 70 000 €

- L'exercice de la compétence GEMAPI avec la participation au SDDEA à verser de 80 000 €.

En ce qui concerne les charges de personnel pour 2021, par rapport aux dépenses réalisées en 2020, pas de grands changements :

- La revalorisation indiciaire des agents
- Les valorisations liées à des avancements de grade, d'échelons
- Une provision est également prévue en cas d'absences diverses (remplacements maternités, maladies, etc...) par des recrutements rendus nécessaires.

Le loyer des locaux de la CCN rue de l'étape au vin pour 700 € par mois. A cela s'ajoutera les frais d'agence.

A noter, une provision pour des dépenses imprévues à hauteur de 20 000 € comme les années précédentes.

Le FPIC, mis en place depuis 2012, pour lequel la Communauté de Communes et les communes membres contribuent, s'élèverait en 2021 **à 976 526 € comme en 2020. Il est proposé à l'Assemblée Délibérante que la Communauté de Communes continue à prendre à sa charge la totalité du FPIC des communes membres à l'exception de la ville de Nogent-sur-Seine. C'est un geste fort de solidarité envers les communes rurales de la part de la collectivité.**

Au titre de la contribution de la collectivité au redressement des comptes publics, il faudra estimer en 2021 une dépense de 202 860 € comme en 2020.

Les autres charges de gestion courante en 2021 sont estimées à environ 265 000 € contre 263 451 € en 2020 (hors déficit des budgets annexes) intégrant notamment la participation qui est à verser par la Communauté de Communes au Syndicat départemental des eaux de l'Aube dans le cadre de la compétence GEMAPI, la cotisation au PETR ainsi que la subvention de fonctionnement à l'OTNVS.

Compte tenu des possibilités financières, il sera proposé le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe « Bâtiments » à hauteur du déficit de ce dernier afin de respecter le principe de l'équilibre budgétaire.

b) Recettes de fonctionnement

Outre la reprise du résultat de fonctionnement 2020, les principales recettes se décomposent en 3 blocs :

- **les impôts et taxes** tenant compte, d'une part, en application de la Loi de Finances, d'une revalorisation des valeurs.

Il n'est pas prévu de hausse des taux de la fiscalité intercommunale en 2021.

Les taxes foncières et la CFE pourraient être évaluées à 2 335 177 € en 2021 contre 2 378 530 € en 2020 auxquelles il faudra ajouter la compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation.

A souligner qu'aucune information concernant les bases prévisionnelles 2021 n'a été transmise par les services de l'Etat. Mais selon la loi de finances les bases locatives 2021 seront augmentées de 0.2 %.

Concernant la CVAE, ceci est très variable le produit a été plus que doublé entre 2018 (62 612 €) et 2019 (135 230 €), en hausse pour 2020 (173 375 €). Il est donc proposé de minorer le produit attendu et ne mettre que 130 000 € en 2021.

Concernant les IFR, elles sont de 211 215 € en 2020. On répartira en 2021 sur un produit attendu de 200 000 €.

En outre, nous devons prévoir une dotation d'intercommunalité nulle sous l'effet de la contribution de la collectivité au redressement des comptes publics. Le Fonds National de Garantie des Ressources (FNGIR) représente une recette pour la Communauté de Communes désormais figée au montant de 40 142 €.

Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), l'année 2011 enregistrerait un produit prévisionnel de l'ordre de 1 985 721 € compte tenu de la hausse de 0.2 % des valeurs locatives contre 1 981 858 € en 2020.

En outre, la Communauté de Communes percevra la taxe de séjour suite à son instauration sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Compte tenu de la situation sanitaire en 2020 prolongée en 2021, on ne prévoit que 12 200 €.

- Les subventions et participations

Les aides liées à la valorisation des déchets sont estimées à 240 000 €.

Le recouvrement auprès du SMETOM pour l'utilisation des déchèteries par les habitants de Chalaudre-la-Grande est prévu pour un montant de 16 000 €.

La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) est estimée à 17 119 € en 2021 comme en 2020. Il faudra attendre la notification de la Préfecture pour avoir le chiffre exact.

- **Les produits des services, du domaine et des ventes diverses**

Les recettes liées directement au Pôle Multi-Accueil (PMA) étaient de 86 399 € en 2020 (participations parents) et de 537 000 € (PMA+RAM) émanant de la CAF au titre de la PSU (Prestation de Service Unique) et du Contrat Enfance Jeunesse. Compte tenu des décalages de versement des aides de la CAF on estime les ressources à la baisse pour 2021.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Dépenses d'investissement

Une dotation pour les dépenses imprévues pourrait être envisagée pour un montant de 20 000 €.

Le remboursement du capital de la dette en 2021 est de 264 986 € contre 253 322 € en 2020.

Par ailleurs, les dépenses d'investissements sont à prévoir à hauteur de 355 842 € environ correspondant essentiellement :

- aux restes à réaliser 2020 pour un montant de 90 872 € (solde étude tarification incitative, électrification ligne SNCF, subvention pour la maison médicale de Villenauxe, achats de bacs et colonnes, fonds de résistance)
- à la passerelle du barrage de Beaulieu pour 5 000 €.
- à la passerelle Livon pour 5 000 €
- à la poursuite du déploiement de la fibre optique pour 55 170 € (jusqu'en 2023)
- au siège de la Communauté de Communes pour 100 000 €.
- Pour le PMA, 7 500 € (chariot Snoezelen, remplacement matériel et achat petit matériel)
- à l'aménagement de la déchèterie de Nogent-sur-Seine pour l'implantation d'une benne supplémentaire pour 13 800 € TTC.
- à une opération composteurs pour 25 000 € TTC
- à la dématérialisation (achat de tablettes pour le bureau, matériel pour visio-conférence, formation des communes pour la mise à jour du site internet de l'intercommunalité) pour 7000 €
- à l'étude OPAH pour 42 000 € TTC
- à l'étude pacte de gouvernance pour 4 500 € TTC

b) Recettes d'investissement

- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) environ 20 000 €

LES ORIENTATIONS CONCERNANT LES BUDGETS ANNEXES

La Communauté de Communes dispose de trois budgets annexes :

- **ZA Gratte Grue Aménagement**
- **ZA Gratte Grue Bâtiments**
- **Zones d'activité économique**

Budget ZA Gratte Grue Aménagement

Ce budget annexe est tenu suivant la comptabilité de stocks. Par conséquent, le stock comptable s'élève au montant des terrains disponibles à la commercialisation.

→ Prévisions 2021

En section de fonctionnement

En dépense de fonctionnement, il est prévu de provisionner le montant de la taxe foncière 2021 pour un montant de 500 € comme en 2020.

Ce budget relevant de la comptabilité dite de stock, la prévision d'excédent en fonctionnement, ne pourra pas être virée à la section d'investissement et sera donc reversée au budget principal en recette de fonctionnement.

En recette de fonctionnement, on reprendra le résultat de fonctionnement 2020.

En section d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement, il y aura la reprise du résultat d'investissement.

Aucune recette réelle d'investissement ne peut être budgétée.

Budget ZA Gratte Grue Bâtiments

Depuis 2015, ce budget intègre :

- La réalisation des bâtiments industriels suivants : bâtiment logistique et bâtiment de production ;
- La construction de la station d'épuration,

Ces dépenses étaient destinées à l'activité de la société PSI à Pont-sur-Seine, reprise par la société TONNA ACCESS en 2018.

→ Prévisions 2021

En section de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement 2020 sera à reprendre en dépenses

En dépenses, outre le paiement de la taxe foncière pour un montant de 51 109 € (liée aux bâtiments industriels), il est obligatoire de prévoir les intérêts des emprunts pour 93 453 € en 2021 contre 98 190 € en 2020.

Il serait également à prévoir en dépense de fonctionnement une couverture d'assurance à hauteur de 7 200 €.

Il y aura les dotations aux amortissements à prévoir qui étaient de 281 665 € en 2020

En recettes, il est prévu les loyers à percevoir de la société TONNA ACCESS sur l'année 2021 de 1 68 000 € HT.

Une subvention d'équilibre du budget principal vers ce budget serait à prévoir.

En section d'investissement

Il est obligatoire de reprendre le déficit d'investissement de 2020 ainsi que les crédits nécessaires au remboursement du capital de l'emprunt pour un montant de 130 965 € en 2021 contre 126 229 € en 2020.

Budget Zones d'activité économique

Ce budget annexe est tenu suivant la comptabilité de stocks et enregistre les stocks de terrains issus des transferts de ZAE, opérés comptablement au 31.12.2017 (ZAE Fontaine Baron et ZAE Pièce de l'Orme).

→ Prévisions 2021

Ce budget bénéficie d'un report d'excédent de fonctionnement 2020.

Ce budget annexe enregistrera au fur et à mesure la vente des terrains des ZAE Fontaine Baron et Pièce de l'Orme.

Pour 2021, devront être intégrées les deux ventes votées lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 à savoir la vente d'une parcelle de 5 000m² sur la zone de Fontaine Baron pour un total HT de 70 450 € et une parcelle de 2 741 m² située sur la zone Pièce de l'Orme pour 79 050 € HT.

En dépense, il faudra prévoir le coût de la division foncière sur la zone de Fontaine Baron (1 900 € HT).

Aussi, une fois ces ventes comptabilisées dans ce budget, il conviendra pour la Communauté de Communes de procéder à un reversement des sommes correspondantes à la Commune de Nogent-sur-Seine (suivant les conditions financières et patrimoniales initialement consenties).

En outre, dès lors que cela sera rendu possible, il conviendra également d'intégrer comptablement sur ce budget le transfert du terrain à opérer de la ZAE Pont-sur-Seine.